

Le Programme Bâtiments



Le Programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons est un pilier essentiel de la politique climatique et énergétique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables et des rejets de chaleur dans le domaine du bâtiment. Ce programme est financé par la taxe sur le CO2 et par les budgets cantonaux.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Canton de Genève

Permis de construire PAC : informations essentielles

Il existe une formule accélérée de la demande du permis de construire APA selon la zone d'habitation. Pour une obtention de l'autorisation d'installer une pompe à chaleur, il faut compter entre 1 et 32 mois.

A noter :

Il faut envoyer le dossier en 10 exemplaires papiers, par voie postale.

Par ailleurs, l'avis d'ouverture de chantier n'est plus envisageable sur le canton de Genève depuis le mois de juillet 2020.

Plus d'information sur le site officiel :

<https://www.ge.ch/demander-apa-numerique>